



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DAAC
Délégation académique
à l'éducation artistique
et à l'action culturelle

Affaire suivie par :
Eric GADY
Téléphone
03 80 44 89 77
Télécopie
03 80 44 87 85
Courriel
action.culturelle@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Dijon, le 16 juillet 2018

La rectrice

à

madame Frédérique MERLIN
s/c de monsieur le proviseur du lycée
Alain COLAS
Nevers

Objet : Lettre pour la mission départementale Danse dans la Nièvre, au titre de l'année 2018-2019

Je vous informe que vous bénéficiez pour l'année 2018/19 d'indemnité pour mission particulière à hauteur de 1250 €, soit 1 IMP (environ 2.5 heures hebdomadaires) au titre d'une mission annuelle Danse dans le département de la Nièvre.

Votre mission se décline ainsi :

- en concertation avec la conseillère pédagogique départementale EPS, informer les différents publics scolaires de la Nièvre des activités et des possibilités pédagogiques danse au sein des collèges et lycées de la Nièvre, en encourageant les projets favorisant le lien avec le premier degré ;
- créer et tenir à jour une page « danse 58 » sur le site Arts et Culture en y référençant notamment les structures du département liées à la danse ;
- transmettre régulièrement au service de l'action culturelle les informations sur les projets pertinents « danse » menés au sein des établissements afin de les valoriser sur le site « arts et culture » ;
- relayer dans le département les ressources disponibles présentées par Art Danse CDC, en concertation avec l'enseignante missionnée auprès de cette structure ;
- produire des ressources pédagogiques sur quelques spectacles danse et art du mouvement présentés dans le département ;
- repérer des projets danse susceptibles de participer à différents dispositifs EAC, comme le prix de l'audace artistique et culturelle, en lien avec le chargé de mission départemental arts et culture ;



- faire le relais auprès des établissements afin de participer à la politique de conquête de nouveaux publics, en créant ou en renforçant les liens avec des établissements scolaires fréquentant peu les lieux dédiés à la danse (milieu rural, quartiers défavorisés), par une prospection active auprès des enseignants et des documentaliste ;
- demander systématiquement aux enseignants du second degré d'inscrire leur(s) projet(s) dans le PEAC, et notamment dans l'application FOLIOS.
- travailler en réseau avec les enseignantes missionnées Danse des autres départements ;
- Participer aux formations M@gistère organisées par la daac.

La reconduction de votre mission annuelle sera conditionnée à l'examen de votre bilan à remettre impérativement pour le 21 mai 2019 en renseignant le formulaire bilan au DAAC (action.culturelle@ac-dijon.fr), à la coordinatrice académique arts vivants, à votre inspecteur ainsi qu'à votre chef d'établissement.

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Isabelle CHAZAL

Copie :

- Madame Geneviève LORIDON
IA-IPR Mathématiques
Rectorat de l'académie de Dijon
2 G rue général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex
- Monsieur Fabrice BERTRAND
IA-IPR EPS
Rectorat de l'académie de Dijon
2 G rue général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex